

N°CC2006.1/02

OBJET : Aménagement - Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer une convention de mise à disposition de données géographiques et de partenariat avec le Département du Val de Marne.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et suivants et L5213-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale et à la communauté d'agglomération,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2003.5/061 du 25 juin 2003 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de pouvoir disposer de données territoriales et cartographiques et le projet de convention avec le Département du Val-de-Marne définissant les principes d'échanges de ces données,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention de mise à disposition gratuite de données géographiques et de partenariat avec le Département du Val de Marne.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

FAIT A LIMEIL BREVANNES, LE HUIT MARS DEUX MIL SIX.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA